

Hors-classe et reclassement

Vous trouverez ci-dessous les possibilités de reclassement pour les collègues qui intègrent la hors classe au 1^{er} septembre.

Tableau de reclassement au 1^{er} septembre de l'année en cours pour les collègues nouvellement promus à la hors classe

Situation avant promotion			▶	Situation au 1 ^{er} septembre après promotion		
Échelon classe normale	Indice	Ancienneté dans l'échelon au 01/09 de l'année	▶	Nouvel échelon de la hors classe	Indice	Salaire net (approché) au 01/09 de l'année
9 ^{ème}	590	moins de 2 ans	▶	2 ^{ème} avec conservation de l'ancienneté	624	2 324 euros
		À compter de 2 ans	▶	3 ^{ème} sans conservation de l'ancienneté	668	2 490
10 ^{ème}	629	moins de 2 ans et demi	▶	3 ^{ème} avec conservation de l'ancienneté	668	2 490
		À compter de 2 ans et demi	▶	4 ^{ème} sans conservation de l'ancienneté	715	2 668
11 ^{ème}	673	moins de 2 ans et demi	▶	4 ^{ème} avec conservation de l'ancienneté	715	2 668
		A compter de 2 ans et demi	▶	5 ^{ème} sans conservation de l'ancienneté	763	2 849

Les collègues promus sont informés via le portail i-prof